1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Appellation technique : Amorces à percussion

Fabricant :

CHEDDITE France SA
99 Avenue de Lyon
26500 Bourg Les Valence
Tél : +33 (0)4.75.56.45.45
Email : info@cheddite.com

N° appel d'urgence : + 33 (0)4.75.71.52.11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS - Objet Pyrotechnique -

2.1. Classification et étiquetage :

Au sens du règlement n°1907/2006 (REACH), l'amorce à percussion est un article.

Selon le règlement CLP 1272/2008



H204 – Danger d'incendie ou de projection.
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P250 – Eviter les abrasions, les chocs, les frottements

P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage

2.2. Autres dangers :

- Les effets en cas de fonctionnement accidentel ne présentent qu'un danger mineur et restent intérieurs à l'emballage ou n'affectent que son voisinage immédiat.
- Pas de danger d'explosion en masse lorsque les produits restent dans leur emballage d'origine.
- **Risque important d'explosion en masse si les produits sont mis en vrac hors emballage, sous l'effet d'un choc, friction ou de chaleur.**
- Cet article contient une substance SVHC

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	% de la masse totale	EINECS / ELINCS #	CLP 1272/2008 Phrase H
Dans la composition explosive :				
Styphnate de plomb	15245-44-0	< 1%	239-290-0	H200 H360Df H332 H302 H373 H400 H410
Nitrate de baryum	10022-31-8	< 1%	233-020-5	H272, H332, H302, H319
Sulfure d'antimoine	1345-04-6	< 1%	215-713-4	H302
Poudre d'aluminium	7429-90-5	< 1%	231-072-3	-
Tétrazène	109-27-3	< 1%	203-659-4	

1. Ce produit est composé d'un assemblage de 3 éléments métalliques : il contient une composition pyrotechnique, de manière complètement étanche, notamment grâce à un vernis. Par conséquent, lors de la manipulation de ce produit, aucune exposition à des substances dangereuses n'est possible.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours suite à l'exposition à des composants intérieurs à la cartouche :

4.1. Contact avec les yeux :

- Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières largement écartées. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Contact avec la peau :

- Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin, si l'irritation de la peau persiste.

4.3. Inhalation :

- Si des symptômes d'irritation des poumons se produisent (toux, respiration sifflante ou difficulté à respirer), retirer de la zone d'exposition et amener à l'air frais immédiatement.
- Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir la personne au repos et au chaud et attendre les secours.

4.4. Ingestion :

- En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

- Noyage par grande quantité d'eau en cas de début d'incendie.
- En cas d'impossibilité d'extinction : ne pas intervenir, et s'éloigner à une distance supérieure à 25 mètres.

5.2. Dangers particuliers résultant du produit :

- Formation de vapeurs et de fumées toxiques issues de la pyrolyse et/ou de la vaporisation des substances contenues dans l'amorçage.

5.3. Conseil aux intervenants :

- Utiliser un équipement de lutte contre l'incendie.

- En cas de mise en vrac des produits, hors emballage, ne pas combattre l'incendie, rester à une distance supérieure à 100 mètres.


Ecran facial


Vêtements ignifugés


Protection respiratoire

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Ne jamais mettre les produits en vrac, toujours s'assurer qu'ils restent dans leur emballage.

6.1. Précautions individuelles :

- En cas de perte de confinement du produit, porter des gants et un écran facial pour le ramassage.
- Eloigner les produits de toute source de chaleur ou d'inflammation.
- En cas de fonctionnement accidentel dans un endroit clos, aérer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

- Ne pas abandonner dans le milieu naturel les produits ayant fonctionné ou non.

6.3. Méthode de récupération et de nettoyage :

- En cas de mise en vrac accidentelle, remettre avec précaution les produits dans leur emballage d'origine, avec les protections adaptées. Si les produits ne sont pas aptes à être utilisés, les immerger dans un récipient contenant de l'eau dans l'attente de leur destruction.
- En cas de perte accidentelle de composition pyrotechnique : nettoyer toute trace d'explosif avec un chiffon imprégné d'eau de javel et immerger le chiffon dans l'eau de javel au moins 1h dans l'attente de sa destruction.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation :

- Ne pas fumer, ne pas porter ou utiliser de feu nu.
- Manipuler les emballages avec précaution (éviter les chocs, frottements, chutes).
- Ne pas laisser à la portée des enfants.

7.2. Stockage :

- En emballage d'origine dans un local sec et tempéré (T° extrêmes à ne pas dépasser : -10 et + 60 °C, hyg<80%).
- Les emballages doivent être empilés de façon stable.
- Lorsque la manutention se fait à la main, le fond des emballages ne doit pas se trouver à plus de 1,60 m au-dessus du sol.
- Les produits ne doivent pas se trouver hors emballage dans les dépôts de stockage.

7.3 Utilisations particulières :

- Se référer aux bonnes pratiques en vigueur pour la chasse et le tir sportif, et le rechargement.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Lors de la manipulation de l'amorçage, aucune fumée dégagée. Lors du tir, des fumées contenant des oxydes métalliques sont générées, qu'il est préconisé de ne pas inhaler.
- Lors du tir d'un amorçage :



Protections auditives



Lunettes de sécurité

- La protection respiratoire n'est pas nécessaire lorsque la ventilation est suffisante.
- Conditions générales d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Se laver les mains après utilisation.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement :

- Lors de la manipulation de l'amorçage, aucune fumée dégagée. Uniquement en cas de tir.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales :

Aspect	Chambre métallique fermée, et rendue étanche par un vernis.
Odeur	Aucune.
Etat physique	Solide

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

Sensibilité à la percussion :	hauteur minimum de fonctionnement sur appareil à chute (masse de 56 g) = 40 mm.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité :

- Produits stables dans les conditions de stockage recommandées.
- Pour des raisons de sécurité, une durée de stockage dans les conditions préconisées ne doit pas excéder 10 ans.

10.2 Conditions à éviter :

- Une élévation importante de la température du produit peut entraîner une augmentation de la pression au moment du tir.
- Une exposition prolongée à une température supérieure à 80°C ou une immersion prolongée occasionne une dégradation irréversible des composants de l'amorçage et donc de ses performances.
- Une exposition à une température supérieure à 130°C peut provoquer l'initiation de l'amorçage.
- Risque d'explosion en masse si les produits sont mis en phase de vrac.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Aucun effet toxique en l'état.
- ***Exposition répétée :*** risque d'inhalation liée aux fumées contenant des oxydes métalliques. Pratiquer à l'air libre ou ventiler les installations de tir. Eviter l'accumulation des poussières.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets immédiats : aucun effet toxique.

- Composants métalliques non dégradables et persistance dans le milieu naturel

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Après tir, récupération de l'amorçage vide pour élimination des éléments métalliques restants
- Dans le cas d'amorçages intègres, non percutés, ne procéder en aucune manière à leur démontage qui peut s'avérer dangereux.
- Ne pas abandonner dans le milieu naturel.
- Récupérer le produit non percuté, le remettre dans son emballage d'origine et le retourner à son distributeur qui se chargera de le faire éliminer.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU :	0044
Classification :	1.4 S (certificat de classement : INERIS / Ag A 39/4 92-786054)
Terrestre (ADR / RID) :	1.4 S
Maritime (IMDG) :	1.4 S
Aérien (IATA) :	1.4 S



15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REACH 1907/2006 article 31 du 18 décembre 2006

Directive 93 / 15 / CEE du 5 avril 1993 relative à l'harmonisation sur la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil.

Règlement n°1272/2008 (CLP)

Articles R.4462-1 à R.4462-36 du code du travail

16. AUTRES INFORMATIONS

- La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société CHEDDITE France S.A. sur la base de la connaissance du produit à la date de mise à jour. De ce fait, les renseignements indiqués dans la présente fiche, donnés de bonne foi, ne peuvent être considérés comme exhaustifs.

- L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

- Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer les textes relatifs à la conservation et à la mise en œuvre de ce produit.

- Il appartient également à l'utilisateur, de répercuter les données de sécurité et les mises en garde concernant les risques afférents à ce produit, à toutes les personnes amenées à l'utiliser ou le manipuler.

- La société CHEDDITE France SA est à la disposition des utilisateurs pour apporter, dans la mesure du possible, assistance en la matière.

- Phrases H du paragraphe 2 :

 - **H204** : Danger d'incendie ou de projection